

SECURITE – SANTE – HYGIENE - ENVIRONNEMENT

F3 – Appliquer les prescriptions relatives à la protection de l’environnement

Public cible : Parcours AFP (Article 32), Exploitation.

Prérequis : Connaissance des techniques de base du métier,
Avoir suivi le module B1 pour les parcours Article 32.

Durée : 4 heures.

Objectifs de la formation :

Être sensibiliser sur les d’impacts environnementaux générés par les activités courantes du secteur de la propreté.

Validation de la formation et Certificat:

Pour les parcours article 32, une évaluation de fin de module valide l’acquis des compétences.

Une attestation de suivi de module de formation de l’École Genevoise de la Propreté sera remise aux personnes qui auront assisté à la totalité du module.

CONTENU DU MODULE

- **Principe fondamentaux**
 - Définitions

- **Les impacts environnementaux**
 - Liste des impacts environnementaux
 - Lien avec les opérations courantes du secteur d’activité du nettoyage

- **Les différents logos écologiques**

- **Les déchets**
 - Classification

Compétences visées :

- ✓ Mettre en œuvre au quotidien des gestes plus respectueux de l'environnement
- ✓ Pouvoir identifier un circuit de collecte et de traitement

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, mise en situation professionnelle et retours d'expériences.

Méthode pédagogique active et participative.

INSCRIPTION

Demande d'inscription à adresser à l'Ecole Genevoise de la Propreté soit :

- par courrier à l'Ecole Genevoise de la Propreté : 4, rampe du Pont-Rouge 1213 PETIT-LANCY
- par email : info@coledelaproprete.ch
- par fax au 022.300.69.83
- online : www.ecoledelaproprete.ch

Groupe de 12 participants maximum.